



AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE NIVEAU BBC POUR DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION « AUDIT GLOBAL »

COPROPRIETE :

ADRESSE :

Cadre réservé à l'administration

- N° de dossier :
- Date d'envoi du dossier
(cachet de la poste) :
- Date d'envoi de la notification :
- Date de signature de la convention :
- Date de réception des factures :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS : IDENTITE DE LA COPROPRIETE ET DU DEMANDEUR

1. La copropriété

Nom de la copropriété	
Adresse de la copropriété	
Année de construction	
Nombre et tantièmes des lots principaux d'habitation	
Nombre et tantièmes des autres lots principaux (commerces, bureaux, etc)	
Nombre et tantièmes des autres lots (garages, etc)	

2. Le Président du Conseil syndical

Nom	
Adresse	
Coordonnées téléphoniques	
E-mail	

3. Le syndic de copropriété

Nom et n° SIRET	
Début (date de l'AG) et durée du mandat	
Nom de l'interlocuteur référent	
Adresse	
Coordonnées téléphoniques	
E-mail	

4. Le demandeur : syndicat (conseil syndical) syndic de copropriété

Fait à, le

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les aides de Bordeaux Métropole en faveur des copropriétés. Les destinataires des données sont les services métropolitains en charge de l'instruction et de la gestion de ces aides. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact.cnii@bordeaux-metropole.fr, ou auprès de Gurvan Quenet, Correspondant à la Protection des Données à Caractère Personnel, Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

L'AUDIT GLOBAL PREVU

Coûts prévisionnels, sur la base (cochez la case correspondante) :

du devis le plus élevé qu'il est envisagé de présenter en AG du/...../..... :

Coût :

du devis déjà voté par l'AG du/...../..... (le cas échéant) :

Nom du prestataire : Coût :

Date prévisionnelle de début de la mission audit global :/...../.....

Observations/compléments d'information (si vous le jugez nécessaire) :

ENGAGEMENTS

Je soussigné(e), syndic mandaté par la copropriété :
Nom, Prénom et qualité :

Certifie que :

Les renseignements portés sur la présente demande sont exacts,

Avoir pris connaissance du règlement du dispositif de soutien à la rénovation BBC des immeubles de logements en copropriétés – subvention audit global et accepte que la copropriété soit liée par les termes et conditions de ce règlement.

Reconnaît que :

Seule la décision expresse d'octroi de la subvention par décision du Président, suivie de la signature d'une convention d'attribution entre le copropriété et Bordeaux Métropole, engage Bordeaux Métropole sur le plan financier et juridique.

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Fait à, le

Signature
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

PIECES A FOURNIR POUR L'AIDE A L'AUDIT GLOBAL

La demande de subvention et les pièces requises doivent être adressées à :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux cedex

à l'attention de la Direction de l'Habitat, service Amélioration durable de l'habitat privé.

1. Pour l'éligibilité à la subvention

Le syndicat de copropriétaires (ou son mandataire) fournira :

- ✓ le formulaire de demande de subvention complété et signé,
- ✓ une attestation d'inscription à Coachcopro,
- ✓ une attestation d'inscription au registre national d'immatriculation des co-propriétés,
- ✓ le cahier des charges de l'audit,
- ✓ le questionnaire copropriété renseigné,
- ✓ la copie des offres d'audit,
- ✓ un RIB au nom du syndicat des copropriétaires.

Il est conseillé de déposer sa demande au moins 2 mois avant l'Assemblée Générale (AG) de vote des travaux, afin d'indiquer aux copropriétaires lors de ce vote si la copropriété pourra bénéficier de la subvention, ou dans l'hypothèse d'un vote déjà acté, à minima avant le début de la mission d'audit global (cachet de la poste faisant foi).

L'éligibilité ou la non éligibilité de la copropriété à l'aide sera notifiée par courrier, après instruction du dossier complet.

2. Pour l'attribution définitive de la subvention : convention d'attribution

L'attribution effective de la subvention est conditionnée au vote de l'audit global par les copropriétaires et, le cas échéant, après levée des réserves inscrites dans le courrier de notification de l'éligibilité.

Une convention d'attribution et de versement de la subvention sera établie entre Bordeaux Métropole et le syndicat de copropriétaires bénéficiaire sur présentation :

- du procès-verbal de l'Assemblée Générale de vote de l'audit
- du devis de l'offre retenue

Ces pièces devront être transmises à Bordeaux Métropole, Direction de l'Habitat, dans les 4 mois suivant la notification d'éligibilité de Bordeaux Métropole.

3. Pour le versement de la subvention, après le vote de l'audit global en AG

Conformément aux termes de la convention d'attribution, l'aide à l'audit global sera versée en une fois à l'issue de l'étude, sur présentation :

- ✓ des livrables de l'audit (rapports, notes, diaporamas, etc),
- ✓ du plan de financement définitif et d'un état des versements effectués par les cofinanceurs du projet,

Exemple :

Coût de la prestation des travaux	Recettes	
		Syndicat copropriétaires
	Financier 1	
	Financier 2	

- ✓ de la facture acquittée, certifiée par un expert-comptable ou un agent comptable.